



Édition 2026

La première règle de l'écologie, c'est que les éléments sont tous liés les uns aux autres

*Barry Commoner*

Visitez votre site internet de l'association  
des résidents du lac Paul

[arlp.ca](http://arlp.ca)

# Guide des résident.es du lac Paul

**L'essentiel**

# L'association des résidents du lac Paul

Le lac Paul est un magnifique endroit de villégiature, où nous avons le privilège de profiter à l'année de son plan d'eau, des beautés de sa faune et de ses différents écosystèmes. Afin de préserver toute la richesse de ce bel environnement pour les générations futures, des résidents se sont regroupés en 1984 pour fonder l'association des résidents du lac Paul (ARLP). Notre association est un organisme à but non lucratif accrédité depuis le 20 mai 1998. L'ARLP est aussi la doyenne des associations de lacs de la municipalité de Mille-Isles. Elle est administrée actuellement par des membres bénévoles, tous élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Notre mission est avant tout de protéger l'environnement du lac Paul, de ses cours d'eaux et de son bassin versant. Nous travaillons également à promouvoir et défendre les intérêts des résidents et faire à cet effet des représentations. Nous sensibilisons les résidents à leurs droits, obligations, responsabilités et nous veillons à les informer de tout projet de développement ou de modification de zonage sous l'angle des impacts environnementaux. Mais surtout, nous sommes une association bien vivante!

## Votre contribution compte

Les frais d'adhésion sont décidés annuellement en assemblée générale. Votre contribution permet notamment de continuer à actualiser notre plan d'action environnemental et de payer les frais suivants :

- les nombreux tests et inspections pour s'assurer de la qualité de l'eau du lac et la transmission des résultats au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);
- les cotisations à différents OBNL pour la protection des cours d'eau;
- la distribution régulière de plants d'arbres et plantes pour favoriser le reboisement, particulièrement en bande riveraine, ainsi que le prêt d'équipement (ex: gazebos, fendeuse à bois );
- les actions mises de l'avant pour transmettre les bonnes pratiques (site Internet, communications, etc.).

## Modalités de paiement:

- Virement Interac en utilisant l'adresse : [associationresidentslacpaul@gmail.com](mailto:associationresidentslacpaul@gmail.com) la réponse doit être lacpaul
- Chèque ou comptant en communiquant avec nous via l'adresse courriel : [associationresidentslacpaul@gmail.com](mailto:associationresidentslacpaul@gmail.com)

Pour toutes autres informations ou questions concernant l'ARLP, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse ci-dessus.

# 01 L'ART DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Afin de favoriser le mieux vivre ensemble, nous encourageons l'adoption de certaines pratiques qui soutiennent les valeurs et l'appartenance à notre communauté. Ces pratiques visent à:

- assurer la sécurité de la communauté;
- maintenir la quiétude des lieux;
- protéger l'environnement du lac Paul.

## Assurer la sécurité de la communauté

### Feu d'artifice

Il est interdit en vertu de la réglementation municipale, d'utiliser des pièces pyrotechniques et de déployer un feu d'artifice sur le territoire de Mille-Isles à moins d'avoir obtenu une autorisation du Service sécurité incendie. Les contrevenants s'exposent à une amende.

### Le bon voisinage sans fumée

Les feux extérieurs peuvent déranger vos voisins. Évitez de brûler du bois humide, du sapin ou des feuilles. La fumée épaisse qui s'en dégage risque d'entrer dans l'échangeur d'air de votre voisin. De plus, il est préférable d'utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles.

Avant de faire un feu à ciel ouvert, consulter le site de la SOPFEU ([sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca)) pour connaître l'état de la situation quant au danger d'incendie. Vous pouvez télécharger gratuitement l'application à cet effet. Enfin, attendez sept jours avant de disposer des cendres de votre foyer.

Était-ce  
vraiment  
nécessaire?



### Éclairage de nuit

«Le cycle de vie de bon nombre de plantes, insectes, amphibiens, oiseaux et mammifères est lié directement à l'alternance du jour et de la nuit. La lumière artificielle peut ainsi chambarder la reproduction, l'alimentation, le sommeil et les stratégies de protection de ces espèces.» Sébastien Giguère, responsable de l'éducation au parc national du Mont-Mégantic et coordonnateur scientifique de l'Astrolab. Tiré d'un article de Marie Tison, La Presse, publié le 4 octobre 2022.

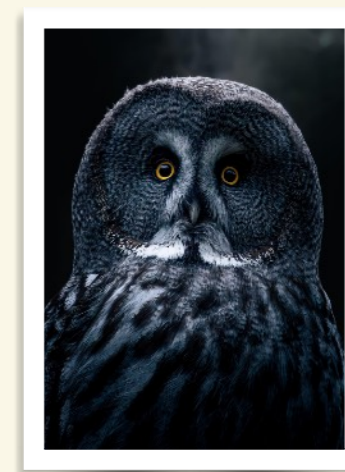


Image par Nils de Pixabay

Que faire pour diminuer les impacts de la pollution lumineuse sur les écosystèmes?

- Diriger la lumière vers le sol plutôt que vers le ciel;
- Choisir une lumière de couleur chaude, la composante bleue de la lumière blanche est la plus nuisible;
- Contrôler l'intensité pour éviter les contrastes trop forts en dehors des zones d'éclairage.

Pourquoi éclairer toute la nuit alors que le besoin est uniquement en soirée? Pourquoi ne pas passer le mot et changer notre éclairage?

### Les chiens



Image par huoad95888 de Pixabay

Votre petit Fido a des problèmes de socialisation? Assurez-vous qu'il circule en laisse. Dans un souci de renforcer le contrôle animalier sur le territoire et d'assurer la sécurité des personnes, les propriétaires de chien sont tenus de respecter le [règlement municipal 2015-03](#) sur le contrôle animalier et d'enregistrer leur chien auprès de la Municipalité. La médaille est gratuite et valide pour toute la vie du chien.

Fido fait de petits besoins? Les excréments de Fido laissés en bordure du chemin sont une source de contamination du lac par l'écoulement des eaux de pluie, sans compter que cela s'avère désagréable pour les marcheurs. Il est donc préférable de les ramasser.

## Maintenir la quiétude et le respect des lieux



Tu ne vas pas répéter ça n'est-ce pas?

Mais non voyons!

facebook



Image par Gerd Altmann de Pixabay

Saviez-vous que le lac est un véritable porte-voix ? Donc les bruits, les cris excessifs, les aboiements abusifs des chiens et même les conversations sur le lac se trouvent largement amplifiés. Pour une bonne entente ou pour garder vos secrets, soyez discret.



Image par Pete Linforth de Pixabay

Vous faites une fête extérieure ? Informez vos voisins à l'avance et faites en sorte de clore cette fête aux heures prévues au règlement municipal. Mieux encore, invitez-les !



Image par Alexa de Pixabay

Vous faites des rénovations ? Votre professionnel de la construction va peut-être vous demander s'il peut débuter à ... 6h30? Pensez à vos voisins. Tous ne travaillent pas aux aurores. Vous faites vous-même les rénovations et marteau en main vous brûlez d'envie de débuter au soleil levant ? Prenez un deuxième café. Qui sait, de cette façon vous aurez peut-être de l'aide de vos voisins qui auront eu la chance de dormir.

Chaque saison apporte son lot de travail extérieur et ... d'activités d'entretien bruyantes : tondeuse à gazon, taille-haies, souffleur à feuilles, scie à chaîne, etc. Pour assurer la quiétude souhaitée par tous, il est préférable autant que faire se peut, d'effectuer ces tâches bruyantes à des heures respectant les périodes usuelles de repas et repos. Il y a aussi plusieurs alternatives à la pelouse ou au souffleur à feuilles bruyant. La section Environnement de votre site arlp.ca vous renseigne à ce sujet.



Image par Alexa de Pixabay



Image par Hans de Pixabay

Le jour de la collecte, les bacs doivent être déposés à la rue au plus tôt à 17 h la veille du jour prévu pour la collecte. Les bacs vides doivent être enlevés de la rue au plus tard à minuit le même jour que celui de la collecte. Municipalité de Mille-Isles Règlement 2022-04. En passant pourquoi ne pas rapporter le bac de votre voisin ? Il va vous adorer !

Le bon voisinage implique également de s'assurer que votre automobile, tout terrain, moto ou autre véhicule soit le moins bruyant possible. Alors refilez un tuyau neuf à votre ado qui a perdu le silencieux de son auto !

## Le comité « environnement »

Le conseil d'administration de l'association des résidents du lac Paul a créé un sous-comité pour la protection de l'environnement. Son mandat consiste à:

- faciliter la collecte et le partage d'informations pertinentes en matière de protection de l'environnement et des écosystèmes, notamment par son site web : [arlp.ca](http://arlp.ca)
- fournir au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) les résultats des tests sur la qualité de l'eau, à partir desquels est établi le degré d'eutrophisation (vieillesse) du lac;
- aviser le CA lorsque des enjeux susceptibles d'engendrer des problématiques environnementales se présentent;
- élaborer une planification stratégique annuelle selon le plan d'action environnemental établi depuis 2017 ;
- sensibiliser et mobiliser les résident.es autour des enjeux de protection de l'environnement et de l'amélioration du milieu de vie ;
- être l'outil de concertation privilégié par les acteurs du milieu afin d'établir et d'entretenir des liens entre les organisations oeuvrant en environnement et en aménagement du territoire ;



# 05 LES PRÉOCCUPATIONS DU COMITÉ ENVIRONNEMENT



La bande riveraine agit comme un filtre pour protéger la qualité de l'eau du lac. Elle doit donc demeurer intacte sur une distance de 15 mètres. Nous encourageons les riverains à semer des plantes indigènes qui respectent l'état naturel. L'ARLP peut vous guider. Les herbicides-pesticides-fertilisants naturels ou non sont bannis au lac Paul. La réglementation municipale pour la protection des boisés et des bandes riveraines (lac et ruisseaux) est disponible sur le site de la Municipalité.

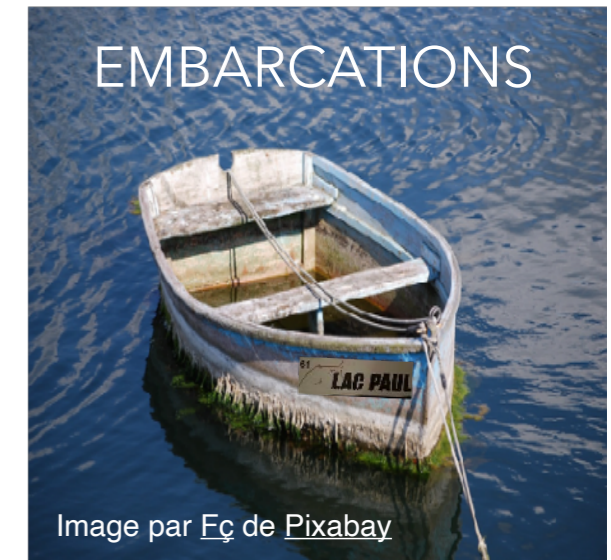
<https://mille-isles.ca/urbanisme-et-environnement/lacs-et-cours-deau/>



Il est impératif de nettoyer à une station de lavage, ou le cas échéant, en utilisant une machine à pression, toute **embarcation** ainsi que **l'équipement** ayant été utilisés sur un autre plan d'eau AVANT de les mettre à l'eau sur le lac Paul. La contamination par les plantes envahissantes, notamment le Myriophylle à épi, peut entraîner la mort du lac et une diminution importante de la valeur de votre propriété.



Composter n'est pas compliqué et au lac Paul, on n'a qu'à déposer les matières dans les bacs prévus à cette fin par la municipalité. L'un d'eux est situé sur la rue Scraire, alors que le deuxième se trouve sur le chemin des Huards. Les feuilles mortes et le gazon peuvent y être déposés, mais attention à ne pas remplir le bac.



ATTENTION : Même avec des moteurs électriques, il importe de circuler lentement et en eau assez profonde pour ne pas brasser le fond car ceci libère le phosphore contenu dans la vase.

## 06 ENJEUX ET DÉFIS LIÉS AU PHOSPHORE

Notre principal enjeu est de préserver la qualité de l'eau du lac. En tant que résident.es, nous devons réduire le plus possible notre apport en phosphore de source humaine (engrais et produits ménagers), car le phosphore est le principal élément nutritif à l'origine de la prolifération des algues bleu-vert dans les lacs. Voir comment faire votre part à la page suivante. L'érosion des sols mis à nu, le manque de couvert végétal aux abords des lacs (artificialisation des rives, murs de béton, enrochements, mauvais aménagement des fossés de route) et le surdéveloppement sont autant d'autres défis à relever pour préserver la qualité du lac.



Image par Alexa de Pixabay

Les fosses septiques produisent entre 1 et 2 kg de phosphore par année et la majeure partie de ce phosphore se retrouve dans le lac. Pour la survie du lac et aussi pour éviter la baignade dans des coliformes fécaux, assurez-vous que votre système septique est approuvé et qu'il est en bon état. Aussi, la Municipalité de Mille-Isles exige de la faire vider :

- une fois tous les deux ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé de façon permanente ;
- une fois à tous les quatre ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé de façon saisonnière.

Source: <https://mille-isles.ca/urbanisme-et-environnement/vidange-des-fosses-septiques/>

# 07 ENJEUX ET DÉFIS LIÉS AU PHOSPHORE (suite)



Image par Piotr Eliaz de Pixabay

40 % du phosphore de nos détergents provient du savon à vaisselle dont celui des lave-vaisselles ; Utiliser du détergent phosphaté dans un lave-vaisselle fournit assez de phosphore pour produire 16 tonnes d'algues (1 million de grammes = 1 tonne) ! À ce phosphore, il faut ajouter celui généré par le ruissellement, l'érosion des sols, les eaux usées, les engrais à pelouses ...



Image par Carola K. de Pixabay

Le 2/3 du phosphore des eaux usées provient des détergents. Utilisons des détergents ou produits nettoyants sans phosphate. Le bicarbonate de soude et le vinaigre sont toujours de bons alliés.

Il faut aussi éponger tout déversement de produits toxiques (par ex. : huile, essence, peinture, etc.). **ATTENTION** : Les produits avec mentions : *écologique, bon pour l'environnement, etc.*, ne respectent pas toujours les normes environnementales. Il n'est pas nécessaire de payer plus cher pour un bon produit. Ce qui est important, c'est la fiabilité. Voici des logos à rechercher sur les produits : [Ecologo](#) au Canada et [Safer Choice](#) (U.S. Environmental Protection Agency).



Les engrais à pelouses produisent 1,5 kg/hectare de phosphore par année.

L'épandage d'engrais (organiques ou chimiques) rejette une quantité importante de phosphore et d'azote, responsables de la dégradation des lacs et notamment, de la croissance des cyanobactéries ou « algues bleu-vert ».

## 08 CONTACTS UTILES

### **Coordonnées de la Municipalité**

<https://mille-isles.ca/>  
1262, chemin de Mille-Isles  
Mille-Isles, Québec, J0R 1A0

Tél: 450 438-2958 ou 1 866 438-2958  
(numéro sans frais)  
Fax : 450 438-6157  
Du lundi au vendredi  
7 h 45 à 16 h 30

**Important** - Des permis et certificats sont requis pour nombre d'ajouts et modifications à votre propriété, abattage d'arbres, quais etc. Évitez toute mauvaise surprise en consultant <https://mille-isles.ca/urbanisme-et-environnement/permis-et-certificats/>.

### **Recyclage**

<https://www.3-2-1-0.com/quest-ce-que-je-fais-avec-ca/>

Pour télécharger l'appli **Ça va où?**

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/appmobile-cavaou/>

**Écocentre** Les Bons Voisins, 40 chemin Sideline, Gore, QC  
J0V 1K0  
TÉL. 450 562-2025

### **Coordonnées association et site ARLP**

associationresidentslacpaul@gmail.com

Site Internet: [arlp.ca](http://arlp.ca)

### **Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides (CRE Laurentides)**

517 Rue St Georges, Saint-Jérôme, QC J7Z 5B6  
Téléphone : (450) 565-2987  
<https://crelaurentides.org/>

### **Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)**

A-350, rue Laval  
Sherbrooke QC J1C 0R1  
Téléphone: 819 636-0092  
Courriel : [rappel@rappel.qc.ca](mailto:rappel@rappel.qc.ca)  
<https://rappel.qc.ca/>

### **Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL)**

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/>

### **Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC)**

C.P. 45  
Succursale Magog, QC  
J1X 3W7  
[infos@fqdlc.org](mailto:infos@fqdlc.org)  
<https://www.fqdlc.org/>

Pour toutes autres informations concernant  
Premier lac du nord (PLN):  
Administrateur : Louis-Martin Scraire  
514-458-8374  
[lmscraire@videotron.ca](mailto:lmscraire@videotron.ca)